



Buts et Objectifs Stratégiques

But 1: La Commission a un rôle de coordination et traite des questions sectorielles et transversales ainsi que des aspects de politique générale liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture.

- La Commission oriente et supervise les politiques, programmes et activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Organisation.
- La Commission suit en permanence les questions intéressantes abordées dans d'autres enceintes, notamment l'évolution des politiques, en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'accès à ces ressources et le partage juste et équitable des avantages en découlant.

But 2: La Commission surveille l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

- La Commission supervise la préparation périodique des évaluations de l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde qui doivent déboucher sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et, s'il y a lieu, l'élaboration d'un ou plusieurs systèmes d'information mondiaux exhaustifs sur les ressources génétiques pertinentes pour l'appuyer dans cette fonction.

But 3: La Commission s'efforce d'obtenir un consensus international sur des politiques et programmes d'action qui puissent assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un accès à ces ressources et un partage équitable et juste des avantages qui en découlent.

- La Commission offre une enceinte intergouvernementale de négociation sur les politiques internationales visant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission supervise la mise en œuvre et l'actualisation des plans d'action mondiaux et autres instruments visant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'accès à ces ressources et le partage équitable et juste des avantages qui en découlent.
- La Commission réagit face aux éléments nouveaux observés, le cas échéant, dans d'autres enceintes.

But 4: La Commission contribue à renforcer des politiques nationales et régionales sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et encourage la coopération dans le domaine du renforcement des capacités.

- La Commission soutient l'élaboration ou le renforcement des politiques et programmes nationaux et régionaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en facilitant l'exécution des plans d'action mondiaux pour les ressources génétiques, et elle établit des mécanismes de coordination pour promouvoir la coopération nationale et régionale entre tous les secteurs et acteurs concernés.
- La Commission recense les ressources financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques nécessaires et facilite leur mise à disposition pour ses membres afin qu'ils puissent contribuer activement à la réalisation des résultats et objectifs d'étape inscrits dans son Programme de travail pluriannuel et à la mise en œuvre des politiques et recommandations qu'elle formule à cet égard.
- La Commission fournit à ses membres un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et activités destinées à sensibiliser le grand public et à promouvoir l'éducation pour une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, partant, une plus large participation des parties prenantes dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

But 5: La Commission poursuit et renforce la coopération et les partenariats dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

- La Commission facilite et encadre la coopération entre la FAO et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, notamment l'Organe directeur du Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.
- Outre ses activités liées aux ressources phytogénétiques et zoogénétiques, la Commission réunit des partenaires internationaux qui s'occupent des questions de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but de favoriser les



échanges d'expériences et de créer de nouveaux partenariats, en particulier pour tout ce qui touche à la biodiversité et aux interactions des forêts, des organismes aquatiques, des micro-organismes et des invertébrés.

- La coopération de la Commission avec d'autres instances internationales pertinentes a pour finalité de s'assurer que les négociations en cours dans d'autres enceintes tiennent compte des besoins spécifiques du secteur agricole, pour toutes les composantes de la diversité biologique importantes pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission s'efforcera activement d'élargir la participation de toutes les parties prenantes, organisations de la société civile et organisations de producteurs, en particulier des organisations représentatives des femmes et des petits producteurs, des instituts et organismes de sélection ainsi que des organisations des secteurs public et privé concernées par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.